

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

43, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

L'exécution d'Hartelt à Valence.
Ravachol et ses complices.
Une escroquerie colossale.
Le bourreau.

L'EXPOSITION DE 1900

Nous en avons déjà parlé aux lecteurs de l'Echo. Nous y revenons parce que maintenant la question est définitivement résolue et qu'il n'y a plus à ergoter sur ce qui est notre droit d'abord, notre libre volonté ensuite.

On se demande même aujourd'hui comment il est possible qu'une discussion sérieuse ait pu naître sur le point de savoir si la France ferait en 1900 une Exposition universelle.

J'ai le souvenir très précis, en effet, que, lorsqu'il s'agit de fixer la date de la première Exposition faite par la République, l'argument décisif, celui qui réunissait tous les suffrages en faveur du choix de l'année 1878 fut que l'on fonderait ainsi définitivement la périodicité de onze ans.

L'Empire avait eu 1867; la République aurait à son tour 1878, puis 1889, centenaire de la Révolution, et enfin 1900, début d'un nouveau siècle.

On retrouverait cet argument développé, avec beaucoup de verve et d'autorité, dans la France d'Emile de Girardin, vers 1876 et surtout en 1877, alors qu'on se demandait, au milieu des agitations politiques du 16 Mai, si l'on aurait le temps et le moyen, avec tant d'incertitudes sur le lendemain, d'organiser convenablement ce que les journaux réactionnaires appelaient dédaigneusement le Bazar international de la R. F.

L'opinion générale prévalut contre les timidités de quelques-unset la mauvaise volonté des adversaires du régime nouveau. L'Exposition eut lieu, on sait avec quel éclat. Ce fut comme la résurrection officielle de la France, comme la fondation reconnue de la République. Il a fallu toutes les splendeurs de 1889 pour dépasser ce souvenir, et néanmoins nous gardons tous la mémoire de cette journée du 1^{er} mai 1878, où Paris apparut tout à coup spontanément paré de drapeaux neufs et joyeux pour la première fois depuis l'année terrible.

L'engagement était pris dès lors de continuer ainsi dans l'avenir à organiser tous les onze ans ces grands meetings de la paix. Nous demeurerons fidèles à la parole donnée en conviant l'Europe, dans huit années, à une nouvelle solennité industrielle, commerciale, artistique.

Il est vrai que l'idée, depuis lors, a poussé dans la cervelle de l'empereur d'Allemagne de choisir cette année 1900 pour organiser à Berlin une Exposition universelle, et les journaux d'outre-Rhin ne cachent pas leur irritation, à la pensée que Paris s'approprie à leur faire une redoutable, une insurmontable concurrence.

Nous en sommes bien fâchés pour Guillaume II, mais il fallait qu'il se renseignât. Ce n'est pas pour le taquiner que nous avons choisi cette date : c'est parce que dès longtemps elle était arborée dans notre esprit. Nous n'avons pas la prétention, au surplus, d'être seuls en possession du droit d'ouvrir des galeries à une époque déterminée. Pour ce que nos fabricants enverront de produits en Allemagne et pour ce

que les fabricants allemands enverront de leurs œuvres à Paris, ce n'est pas la peine de se consulter les uns les autres.

Nous faisons notre Exposition, voilà qui est une chose entendue et qui n'a plus besoin maintenant que de la ratification parlementaire; que les Prussiens fassent la leur en même temps si cela leur plaît ! Les exposants choisiront, et les visiteurs aussi.

Nous verrons si les bords de la Sprée attirent autant de monde que les bords de la Seine et si la triple alliance vient à bout, sur ce terrain-là, de l'alliance franco-russe.

L'Angleterre, cela est probable, exposera partout; mais j'ai comme une idée qu'on verra plus jaune à Berlin qu'à Paris.

LA POLITIQUE

Pourquoi les Français sont-ils moins prolifiques que leurs voisins ? Voilà ce qui enrage les économistes. Ceux-ci ont beau jeter les hauts cris, s'apitoyer sur la dégénérescence de notre race, tonner contre les « inutiles » célibataires, rien n'y fait. Le Français continue à faire peu d'enfants. Un honorable député, M. Le Roy, a repris la question et vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui ne plaisait pas, je vous assure. Je doute fort que cette loi ait quelque chance d'être adoptée; il est curieux cependant, à titre purement documentaire, de connaître le répertoire de M. Le Roy.

D'abord la recherche de la paternité sera admise. Quant au mari qui aura entretenu une concubine et qui aura été convaincu sur la plainte de sa femme, il sera puni de trois mois à deux ans de prison.

Mais l'honorable député veut rendre le mariage obligatoire. Il nous met absolument la corde au cou : Après un an de service militaire, si l'instruction est reconnue suffisante, les hommes pourront être renvoyés dans leurs foyers. A vingt-cinq ans, s'ils ne sont pas mariés, ils seront rappelés pour achever leur temps de service actif. En voilà un dilemme !

La loi proposée institue également des primes aux pères gigognes. Un homme marié sans enfants, ayant moins de 6,000 francs de revenu, verra ses contributions directes dégrèverées d'un dixième. Voilà la récompense pour l'intention. S'il a un enfant, deux, trois ou quatre et « au-dessus », ce dégrèvement sera respectivement d'un cinquième, de deux cinquièmes, de trois et de quatre cinquièmes.

L'Etat supportera-t-il cette diminution dans le rendement des impôts ? pas le moins du monde : le montant des dégrèvements ainsi opérés sera reporté sur les célibataires des deux sexes ayant un revenu supérieur à 3,000 fr.

Le mobile de ladite loi est très respectable et les opinions exprimées le sont également. Cependant, si jamais elle vient en discussion au Parlement, la séance de manquera pas de gaieté.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

Paris, 5 juillet.

Après avoir terminé le vote des crédits de la marine, la Chambre reprendra la discussion de la Banque, interrompue déjà trois fois depuis qu'elle est ouverte.

C'est M. Germain (de l'Ain) qui doit

prendre la parole pour répondre au rapporteur, M. Burdeau, le dernier orateur qui ait parlé dans ce débat.

M. Rouvier, ministre des finances, interviendra dans la discussion après M. Germain, pour défendre le projet de loi dont il est le principal auteur. Il saisira cette occasion pour annoncer le dépôt du projet de loi tendant à la création d'une Banque centrale de crédit agricole.

Un orateur encore répliquera sans doute au ministre, puis la clôture de la discussion générale sera prononcée et l'on passera à la discussion des articles.

Etant donné qu'il ne reste que quelques jours d'ici au 14 juillet, on se demande si, étant donné qu'il y a d'autres questions urgentes à voter avant la clôture de la session, telles que les contributions directes, il sera possible de voter en première délibération le projet de la Banque.

Le projet comporte dix-sept articles et il y a trente amendements. A la rigueur la Chambre pourrait voter tous les articles, mais à la condition de sécher deux fois par jour et de renoncer à ses congés hebdomadaires du mercredi et du vendredi.

Cette motion sera faite, en tous cas, et la Chambre aura ainsi l'occasion de montrer si elle veut achever ou non la discussion sur la Banque avant de se séparer.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 juillet.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. Le conseil s'est occupé des projets qui sont en discussion au Sénat et à la Chambre, ainsi que des questions qui doivent être posées aux ministres des travaux publics et de l'intérieur.

M. Develle, ministre de l'Agriculture, a fait connaître qu'il avait encore à sa disposition une somme de 2,369,000 francs pour venir en aide aux victimes de la grêle, des incendies ou des inondations. Cette somme paraît insuffisante en l'état pour secourir les victimes de ces événements malheureux.

Informations Politiques

Paris, 5 juillet.

LE MÉRITE AGRICOLE

Une importante promotion dans l'ordre du Mérite agricole est actuellement en préparation au ministère de l'Agriculture. Les rapports des préfets sont tous arrivés au secrétariat, et l'on procède en ce moment au classement des dossiers, afin de pouvoir publier la liste des titulaires la veille du 14 juillet.

UN ANCIEN PROCÈS

M. Drumont, dans son article d'hier, ayant demandé pourquoi le procès que M. Veil-Picard avait intenté à la Petite France, le journal de Wilson, à la suite de la publication d'un faux, se trouvait si brusquement terminé, M. Veil-Picard adresse à M. Drumont une lettre où il lui fait connaître la réponse qu'il a déjà faite à M. Lissagaray, qui lui avait posé la même question, et il ajoute :

« Si j'avais, dans votre esprit, demeuré encore un doute, je vous offre, non la constitution d'un jury quelconque, mais de choisir vous-même telle personnalité qu'il vous plaira et de lui soumettre les pièces de ce petit procès. Et j'attends d'avance bien tranquillement l'opinion qu'exprimera un homme d'honneur. »

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE BERLIN

Berlin, 5 juillet.

L'émotion causée par la nouvelle que la France songe à organiser une exposition universelle en 1900 n'est pas calmée. Une commission composée de négociants et d'industriels se réunira le 6 juillet pour examiner le nouveau projet d'une exposition universelle à Berlin.

MORT D'UN CARDINAL

Rome, 5 juillet.

Le cardinal Battaglini, archevêque de Bologne, qui était le candidat du gouvernement à la papauté, vient de mourir. Les membres du Sacré-Collège ne sont plus maintenant que cinquante quatre, dont cinq seraient dans l'impossibilité d'assister au conclave.

Nouvelles Militaires

Paris, 5 juillet.

On met en avant les noms des généraux Jacquemin, de La Roque, Garnier des Zaretz et Zéde, pour les nominations de général de division qui seront signées au conseil des ministres de samedi.

Le général Berge a fait admettre par le ministre de la guerre le principe de relève triennale par la garnison de Briançon. Cette grande place de guerre sera alternativement gardée par un régiment régional et par un régiment régional et par un régiment subalpin. A l'issue des manœuvres d'automne, le 159^e régiment régional, qui avait été envoyé de Nice à Briançon il y a trois ans, sera appelé à tenir garnison à Grenoble. Ce régiment entrera, à ce moment dans la 27^e division et la 33^e brigade, au lieu et place du 140^e de ligne, que son tour de roulement a fait désigner pour Briançon.

Autour du Parlement

Paris, 5 juillet.

Commission des Douanes

La commission des douanes a adopté aujourd'hui un projet tendant à proroger jusqu'au 31 mars 1893 les droits de douane existants sur les huiles minérales propres à l'éclairage.

L'Exposition de 1900

La commission d'initiative a adopté à l'unanimité la motion de M. Deloncle, tendant à l'organisation d'une exposition universelle à Paris en 1900.

Le Budget de l'Algérie

La commission du budget a adopté le rapport de M. Jonnart sur le budget de l'Algérie.

Entre autres réformes, M. Jonnart est partisan de la suppression des sous-préfets et des bureaux des sous-préfetures en Algérie.

Il recommande l'organisation d'un corps de contrôleurs, un contrôle incessant sur place s'imposant bien plus en Algérie que partout ailleurs. Il s'élève contre les décrets de rattachement de 1881 ; il se prononce pour la création à Paris d'un office de l'Algérie, à la fois centre d'études et de renseignements.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 5 juillet.

Les couloirs sont assez animés, les députés désireux de prendre part au scrutin sur les crédits de la marine sont venus en assez grand nombre.

Hier, la plupart d'entre eux, après avoir voté contre le renvoi au lendemain de la discussion, avaient paisiblement quitté le Palais-Bourbon, confiant leurs bulletins à des collègues plus courageux, mais la demande de scrutin public à la tribune, a forcé la Chambre, qui n'était pas en nombre, de remettre à aujourd'hui le vote définitif.

Les députés, avertis, prendront donc aujourd'hui réellement part à ce vote, quittes à profiter ensuite du beau temps pour désertir de nouveau le Palais-Bourbon.

L'impression générale est que les crédits demandés par le gouvernement seront votés. Un répit de quelques mois est laissé à M. Cavaignac ; au moment où la discussion de son budget, le débat

reprendra et de plus grands développements lui seront probablement donnés. On annonce avant le scrutin deux questions, l'une de M. d'Aillières, l'autre de M. de Villebois-Mareuil.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Question d'Aillières

M. d'Aillières pose une question au sujet des irrégularités qui se seraient produites dans la distribution des secours accordés à quelques communes de la Sarthe.

M. Loubet répond que ces secours ne doivent pas obligatoirement passer par l'entremise des maires. En règle générale, il est préférable de le faire, mais on ne saurait admettre sans exception la thèse absolue de M. d'Aillières. (Très bien ! Très bien !)

M. d'Aillières ne réclame aucun blâme ; il espère seulement que l'irrégularité qu'il signale ne se représentera plus. (Très bien ! à droite.)

L'incident est clos.

Question de Villebois-Mareuil

M. de Villebois-Mareuil se plaint de la façon dont les compagnies de chemins de fer transportent les animaux.

M. Viette répond qu'une enquête a été faite par le contrôle, et qu'il espère arriver à faire disparaître les inconvénients signalés.

L'incident est clos.

Question Robert Mitchell.

M. Robert Mitchell adresse au ministre des travaux publics une question concernant les études d'un chemin de fer qui est commencé depuis quarante ans dans la Gironde.

M. Viette répond que les études du tracé définitif sont actuellement toutes terminées. La Chambre vote un projet ayant pour objet l'incorporation dans le réseau d'intérêt général du réseau d'intérêt local du département de l'Eure.

Les Incendies de l'Estérel

M. Develle, ministre de l'Agriculture, dépose un projet tendant à proroger de six mois la loi du 6 juillet 1870, relative aux mesures à prendre contre les incendies dans la région de Maures et de l'Estérel.

M. Clémenceau dit que la meilleure préservation contre les incendies consisterait à couper les bois lorsqu'ils sont mûrs. La portion de l'Estérel qui n'est pas sous le régime forestier n'est jamais désolée par l'incendie, parce que les coupes s'y font régulièrement.

Le projet est adopté.

Les Crédits de la Marine

La Chambre reprend la discussion des crédits de la marine.

Il est procédé à un second tour de scrutin sur le chiffre du gouvernement en ce qui concerne les approvisionnements.

Par 386 voix contre 150, le chiffre du gouvernement est adopté.

M. Thomson, rapporteur, sur le chapitre 12 (constructions navales) demande à bien préciser le caractère des propositions de la commission. La commission estime que le chiffre demandé pour 1892 est trop fort, et celui demandé pour 1893 trop faible. Elle a inscrit à 1893 ce qu'elle a supprimé en 1892 ; elle n'a donc nullement diminué les sommes destinées aux constructions navales : au contraire elle les a augmentées, mais en même temps elle a évité les demandes de crédits supplémentaires pour 1893.

M. Lecour demande au ministre si dans le cas où le Parlement voterait les crédits demandés par le gouvernement ces constructions seraient poussées avec plus d'activité encore. (Très bien ! très bien !)

M. Cavaignac répond que les navires à mettre en chantier en 1892 arriveront à confectionner une partie très faible du crédit qui leur est réservé. Il entend renoncer absolument au système des reports.

Les chapitres 19 et suivants sont adoptés sans débats avec les chiffres du gouvernement.

M. Laur demande à expliquer son vote sur l'ensemble. Il votera les crédits de défense nationale demandés par le ministre de

la marine, en présence de la situation des marines étrangères ; la période de six mois qu'on va traverser sera peut-être la plus critique de notre histoire. (Bruit.)

M. d'Aillières dit que ses amis et lui ont toujours soutenu les principes de loyauté budgétaire qui ont été défendus par M. Burdeau, mais que n'ayant aucun moyen de contrôler les nécessités dont parle le ministre de la marine, ils voteront les crédits demandés. Il faut des vaisseaux et des canons à la France, ses amis et lui en voteront la dépense. (Très bien ! Très bien !)

M. de Larocheffoucauld déclare s'associer à la déclaration de M. d'Aillières.

LE VOTE

A la majorité de 431 voix contre 231, sur 454 votants, l'ensemble du projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet ouvrant un crédit extraordinaire de 181,000 fr. sur l'exercice de 1892 pour l'achat de l'île du Levant.

A l'unanimité de 518 votants le projet est adopté.

Le Privilège de la Banque de France

La Chambre reprend la discussion du projet de la Banque de France.

DISCOURS DE M. GERMAIN

M. Germain fait l'éloge de la Banque et de ses billets ; il fait remarquer que plus la circulation des billets augmente plus l'escompte diminue et plus notre trésor de guerre s'accroît.

M. Germain compare les principales Banques de l'Europe, ayant reçu de leurs gouvernements le droit d'émettre des billets.

L'orateur montre sa supériorité sur les banques d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie ; il estime que les dividendes de la Banque ne sont nullement exagérés, car ils représentent un revenu de 5 à 7 0/0 et non de 22 0/0, si on évalue son capital à sa juste valeur, qui n'est pas moindre de 600 millions.

Cependant, le partage des bénéfices sous certaines formes et dans certains cas serait légitime.

M. Germain s'attache à réfuter aussi les principales critiques formulées contre la Banque de France. La durée du privilège lui paraît de peu d'importance.

La Banque aurait avantage, suivant lui, à n'obtenir de prorogation que jusqu'en 1890.

L'orateur termine en résumant les services rendus par la Banque et en déclarant que plus on la favorise, plus on augmentera le trésor de guerre (Très bien ! au centre.)

Sur la demande de M. Rouvier, la suite de la discussion sera renvoyée à demain, mercredi, 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 30.

SÉNAT

Paris, 5 juillet.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Le Royer. Le Sénat vote un crédit de quatre millions pour la transformation du réseau téléphonique de Paris.

Le Canal de Jonage

Le Sénat adopte ensuite le projet de loi relatif à la dérivation du Rhône à Jonage, en amont de Lyon.

Le Service Militaire

Il adopte également un projet de loi modifiant ainsi les services militaires : Tout Français fait partie de l'armée active pendant trois ans, de la réserve de l'armée active pendant dix ans, de l'armée territoriale pendant six ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant six ans.

La Proposition Bovier-Lapierre

On aborde la discussion de la proposition Bovier-Lapierre, dont la commission demande le rejet.

M. Ricard, ministre de la justice, demande l'ajournement.

M. Tolain s'associe à cette demande.

A une forte majorité, le Sénat repousse l'ajournement.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
6 juillet

25

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

— Eh bien ? demanda Colar, qui retrouva son calme en présence du calme superbe de son chef.

— Voici, dit le capitaine : Tu dis qu'Armand a fait connaissance de Léon Rolland ?

— Oui.

— Lequel Rolland connaît Fernand Rocher ?

— Oui.

— Mais Fernand et Armand ne se connaissent pas encore ?

— C'est probable.

— Eh bien, nous allons supprimer l'intermédiaire, dit froidement le capitaine.

— Comment ?

— Bah ! j'aurai trouvé le moyen d'ici à ce soir.

Mais Corise, observa Colar, si Léon disparaît... elle ira trouver Armand.

— On supprimera Corise.

— Oh ! oh ! s'écria Colar, y songez-vous ?

— C'est à dire qu'on priera M. de Beaupréau de veiller sur elle.

— Et après ?

— Après, dit tranquillement Williams, si

tu as toujours du goût pour cette petite... on verra.

— Mais Fernand ? Fernand, que connaissait peut-être les amis de Léon Rolland, et à qui ils s'adresseront, par la raison toute simple qu'il est employé au ministère, ce qui, aux yeux des ouvriers, est une haute position ?

— Oh ! répondit Williams avec l'indifférence d'un juge corrompu qui prononce une sentence arbitraire, celui-là ne nous gênera plus demain soir... sois tranquille.

— Ma foi, capitaine, murmura Colar avec admiration, vous êtes un homme de génie.

Williams ne daigna point répondre au compliment de son acolyte, et il ajouta :

— Tes-tu occupé de mon hôtel ?

— Oui, j'ai presque retenu, rue Beaumont, à deux pas des Champs-Élysées, un petit hôtel charmant, un rez-de-chaussée et un premier étage... une cour pour cinq chevaux.

— Je verrai cela demain matin ; car, ajouta Williams, mon futur beau-père, dont je dois faire la connaissance ce soir, au bal du ministère des affaires étrangères, ne doit point me voir logé dans ce taudis.

— Ah ! demanda Colar, vous verrez le Beaupréau ce soir ?

— Oui, lui, sa femme et sa fille.

Williams se leva et congédia Colar.

— Je vais chez Baccarat, dit-il. Tu revieras ici dans la soirée, et tu m'attendras, à quelque heure de la nuit que je puisse rentrer.

Le capitaine remonta dans son tilbury, aussi calme, aussi tranquille qu'il était tout à l'heure le qu'il avait rencontré Colar, et il gravit la rue Blanche au grand trot de son cheval anglais.

A la vue du tilbury, la femme de chambre de la courtoise, qui se trouvait par hasard dans la cour, entra précipitamment.

M. René Goblet a la parole pour la discussion générale. L'orateur déclare qu'il n'est point partisan de la proposition Bover-Lapierre telle qu'elle a été votée par la Chambre. Cette proposition ne vise que les délits des patrons à l'égard des ouvriers. Elle n'a aucune réciprocité et elle ne vise point les délits des ouvriers à l'égard des patrons.

M. Goblet résume son argumentation par ces mots : « Je veux le syndicat libre et non pas obligatoire. » C'est cette idée générale qui a dicté l'amendement qu'il soumet au Sénat.

Il demande au Sénat de renvoyer cet amendement à la commission ; il serait souhaitable, ajoute-t-il, pour tout le monde, qu'en ajoutant une sanction à la loi de 1884, on pût trouver en même temps un terrain de transaction entre les deux assemblées.

M. Tolain demande au Sénat de chercher un terrain d'entente dans le contre-projet de M. Goblet.

M. Ricard appuie cette demande ; il déclare la loi absolument nécessaire.

M. Trarieux, rapporteur, déclare que la commission repousse de nouveau cette loi qui ne ferait qu'accentuer la division entre ouvriers et patrons et aurait des conséquences fâcheuses pour l'avenir, car les ouvriers seraient tentés d'abuser de la loi pour transaction en même temps un terrain de transaction entre les deux assemblées.

M. Tolain prie le Sénat de renvoyer le contre-projet Goblet à la commission afin de chercher un terrain d'entente.

M. Ricard appuie également le renvoi à la commission parce que si le Sénat refuse d'inscrire des pénalités contre ceux qui s'opposeraient à l'application de la loi sur les syndicats professionnels, cette loi serait de moins en moins appliquée. Il faut que la loi assure aux ouvriers la protection et la liberté du travail ; il faut examiner le contre-projet Goblet pour chercher un terrain d'entente qui mette fin au désaccord entre les deux Chambres.

Après une réponse de M. Trarieux, la discussion générale est close.

Le passage à la discussion des articles est voté par 121 voix contre 117.

Malgré une vive opposition du rapporteur, le contre-projet Goblet est renvoyé à la commission par 144 voix contre 99.

M. Marcel Barthe demande le déplacement du président du tribunal de Lourdes.

M. le garde des sceaux répond que ce magistrat sera déferé en cour de cassation.

Devant cette réponse, M. Marcel Barthe retire son interpellation.

Le Sénat s'ajourne à jeudi pour discuter l'interpellation de M. Griffe au sujet des vins espagnols.

La séance est levée à 6 heures.

LES CRÉDITS DE LA MARINE

Paris, 5 juillet.

Votes des Députés de la région

Dans le scrutin sur le chapitre 18 des crédits de la marine sur lequel M. Cavaignac avait posé la question de confiance, voici comment se sont répartis les votes des députés de la région.

Rhône : Tous ont voté pour, à l'exception de MM. Burdeau, Couturier, Lachize et Lagrange, qui ont voté contre. M. Prenat était absent.

Ain : MM. Germain et Gerbet ont voté pour ; les autres ont voté contre.

Côte-d'Or : Tous ont voté pour.

Drôme : Tous se sont abstenus à l'exception de M. Maurice Faure qui a voté contre.

Isère : Tous ont voté pour, à l'exception de M. Rivet qui a voté contre ; M. Dubost était retenu à la commission du budget, et M. Bover-Lapierre, absent.

Loire : Tous ont voté pour.

Saône-et-Loire : Tous ont voté contre, à l'exception de M. Boullay et de M. Schneider qui ont voté pour ; M. Franc s'est abstenu.

Savoie : Tous ont voté pour ; M. Perrier était absent.

CHOSSES D'ITALIE

Rome, 5 juillet.

M. Crispien a dit à un de ses amis qu'il traitait avec M. de Bismarck dans le courant de l'année.

Le mouvement de navigation des ports italiens a subi une forte diminution pendant 1891. Le mouvement général des marchandises débarquées et embarquées a été de sept millions et demi de tonnes, soit 650.000 tonnes de moins que l'année précédente.

Le parti radical, qui s'était séparé dans ses derniers votes, tend à se resserrer pour être compact durant la lutte électorale.

Le roi a résolu, depuis son retour de Berlin, de faire exécuter pendant la nuit, par les troupes, des marches de nuit. Dans chaque cas, à la même heure, on sonnera le réveil à l'improviste et toutes les troupes devront être sur pied et prêtes à partir.

Bologne, 5 juillet.

Hier est venu le procès intenté contre les prisonniers arrêtés en 1890 sous l'inculpation de falsification d'un grand nombre de titres de rente espagnole. Les accusés formaient une grande association ayant son siège à Londres, avec succursales à Paris.

Le jury n'a pas pu être constitué, et le procès a dû être renvoyé à aujourd'hui.

L'Exécution de Ravachol

Paris, 5 juillet.

Le dossier de Ravachol vient seulement, paraît-il, de parvenir à M. Carnot, avec la décision de la commission des grâces. M. Carnot va examiner ce dossier, puis il recevra demain la visite de M. Lagasse, qui viendra tenter un dernier effort en faveur de son client. Cette visite n'aura vraisemblablement d'autre effet que d'indiquer que l'exécution de Ravachol est proche. Celle-ci aurait lieu vendredi ou samedi.

Depuis hier, trois gardiens de la paix et deux agents en bourgeois se tiennent en observation rue Vicq-d'Azir, devant la maison de Deibler. Ils ne laissent pénétrer aucun locataire sans s'assurer de son identité. On craint sans doute que les anarchistes, en apprenant l'exécution de leur compagnon, ne songent à venger sa mort en faisant sauter l'immeuble.

Suivant l'Eclair, c'est seulement demain que la commission des grâces examinera la question de savoir s'il y a lieu

ou non d'appeler sur Ravachol la clémence présidentielle. Jeudi matin, le dossier sera communiqué au président de la République, dont on ne connaît vraisemblablement la décision que deux jours après. Samedi, le sort de Ravachol sera donc fixé, et il ne serait point étonnant que l'exécution n'eût lieu que dans les premiers jours de la semaine prochaine. C'est du moins ce qu'on pense généralement dans le monde judiciaire.

Les Anarchistes de Lugano

Voici le texte de la circulaire que les anarchistes de Lugano ont envoyée aux jurés de Montbrison :

Messieurs les jurés,

Nous tenons beaucoup aux têtes des camarades. Vous vous faites un plaisir de les faire tomber. Nous vous prévenons que si Ravachol est condamné à mort, on vous fera sauter les uns après les autres.

Un groupe d'anarchistes.

Montbrison, 5 juillet.

On n'a encore reçu ici aucune nouvelle relative à l'exécution de Ravachol. Le parquet ignore si le bourreau ira à Montpellier avant de procéder à l'exécution du célèbre anarchiste.

La place publique où sera dressée la guillotine n'est pas encore désignée. On incline à penser cependant que ce sera la place de la Prison qui sera choisie.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Montbrison, 5 juin.

Le bruit s'accrédite que l'exécution aura lieu place de la Prison, devant la prison, devant la gendarmerie dont les abords sont faciles à garder et où peu de personnes auront accès.

Le sous-préfet a demandé qu'on n'exécute pas Ravachol devant la sous-préfecture.

Les mesures d'ordre sont toujours rigoureuses ; les gares voisines sont étroitement surveillées, mais on ne signale aucune arrivée suspecte.

La place de la Prison est une toute petite place, si l'exécution a lieu là, Ravachol pourra entendre monter la guillotine, car la fenêtre de sa cellule donne sur cette place.

Ravachol a été très étonné de recevoir la visite de l'abbé Claret ; il lui a demandé s'il allait l'accompagner à l'échafaud, et, sur une réponse affirmative, il a paru très contrarié, disant qu'on ne pouvait faire des enterrements civils et qu'on pouvait bien laisser faire une mort civile.

On plus grand désir est d'en finir au plus vite : « Je saurai, dit-il, mourir avec courage. »

Rentrée de Deibler à Paris

Après l'exécution de Hartelt, la guillotine a été mise dans un fourgon scellé ; elle attendra en gare de Valence jusqu'à son prochain départ pour Montbrison.

M. Deibler et ses aides ont quitté Valence, hier soir, à sept heures quarante, par l'express n° 14. Ils sont arrivés à Lyon à dix heures six. Pendant l'arrêt du train à Perrache nous avons pu voir les exécuteurs des hautes œuvres.

Ils occupaient dans le train le wagon portant le n° 10,100 et ayant comme signe distinctif une chèvre. Leur compartiment était loué par le ministère de la justice leur était spécialement réservé.

M. Deibler se rendait à Paris, où il prendra des instructions pour l'exécution de Ravachol.

M. Lagasse, l'avocat du dynamiteur, ne sera probablement reçu par M. Carnot que jeudi dans la matinée.

Ce dernier refusera certainement la grâce de Ravachol et les ordres d'exécution seront immédiatement transmis à M. Fochier, procureur général de Lyon et à M. Deibler.

L'exécution de Ravachol ne pourra donc pas avoir lieu avant samedi ; c'est cette date qui nous paraît la plus probable.

LES COMPLICES DE RAVACHOL

Béala et Mariette Soubère en correctionnelle

Saint-Etienne, 5 juillet.

Aujourd'hui ont comparu devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, Béala et la fille Soubère, inculpés d'avoir soustrait Ravachol à l'action de la justice et d'avoir recélé l'argent volé à l'ermite de Chambles. De nombreux curieux se pressent aux abords du Palais de Justice, mais la consigne est rigoureuse, on défend l'entrée aux personnes non munies de carte.

Béala paraît intimidé tandis que Mariette Soubère fixe l'auditoire de façon arrogante.

L'interrogatoire de Béala

L'interrogatoire commence.

Béala affirme qu'il ne connaissait pas Ravachol avant d'aller à Paris. Pour tant, sur l'observation du président, l'accusé reconnaît qu'il avait vu Ravachol dans diverses réunions publiques, mais qu'il ignorait son nom : « On l'appelait Marius, dit-il. »

Il répète, en élevant la voix, qu'il n'avait pas de relations avec Ravachol ; il ajoute que la justice le sait bien, mais qu'on veut absolument le condamner.

Le président lui demande pourquoi la femme Bruyère affirme le contraire.

M. Lafay, défenseur de Béala, demande pourquoi on n'a pas cité la femme Bruyère.

Le procureur répond qu'on peut renvoyer l'affaire et faire citer ce témoin.

M. Lafay dit que dans ce cas il demandera la comparution de Ravachol, qui, lui, affirme ne pas avoir connu Béala à Saint-Etienne.

Le procureur répond qu'on fera comparaitre Ravachol si la défense l'exige ; reste à savoir si on aura le temps.

Le président fait remarquer à Béala que Chaumartin, son ancien ami, a déclaré également que des lettres lui ont été adressées par lui, Béala.

Ce dernier se contente de dire que Chaumartin a menti au moins vingt fois dans toute cette affaire.

L'interrogatoire de Mariette Soubère

L'interrogatoire de la fille Soubère commence.

La fille Soubère déclare qu'elle ignore les relations de son amant avec Ravachol et qu'elle n'y croit pas.

Questionnée sur le point de savoir si Béala n'aurait pas raconté à Chaumartin que Ravachol avait couché chez lui pendant longtemps, la fille Soubère élève la voix et dit que c'est faux.

Les témoins sont entendus.

Les témoins

La mère de Chaumartin fait la même déposition que devant les assises de Montbrison ; elle exprime l'étonnement qu'elle éprouva au reçu de la dépêche annonçant à son fils qu'il fallait partir pour Saint-Etienne, parce que sa mère était bien malade.

Or, à ce moment elle se trouvait à Paris. A son retour à Saint-Etienne, Béala lui avoua qu'il était l'auteur des lettres signées Pierre Martin et qu'il regrettait beaucoup de lui avoir donné tant d'ennui avec la dépêche adressée à son fils.

Les témoins Bougard et Bouchardy sont affirmatifs pour déclarer que Béala a écrit les lettres.

L'anarchiste Masson, qui a été arrêté dernièrement pour l'affaire Ravachol, vient témoigner.

M. Lafay s'oppose à la prestation de serment, attendu que Masson a été condamné à une amende correctionnelle.

Le procureur de la République exige le serment, le code à la main.

Masson dit que Béala ne connaissait pas Ravachol.

Le procureur lui fait remarquer qu'il a déclaré le contraire à l'instruction.

Masson répond que le juge d'instruction lui ayant toujours promis sa liberté s'il disait quelque chose, il lui avait dit tout ce qu'il avait voulu. (Rires dans l'auditoire et protestations du ministère public.)

Après lecture de la déposition de Chaumartin, l'audience est suspendue à 1 h. 1/2.

À la reprise, le ministère public demande la condamnation des deux accusés.

M. Lafay représente la défense de tous les deux.

La Condamnation

Le tribunal condamne Béala à un an de prison et Mariette Soubère à six mois de la même peine.

En entendant sa condamnation, la fille Soubère s'est levée en proie à une colère furieuse criant : « C'est honteux ! C'est inique ! Je me vengerai au péril de ma vie. »

Le procureur de la République a requis immédiatement l'application de l'article 200 du Code pénal, et le tribunal, faisant droit à sa demande, a grâtié la fille Soubère d'un mois de prison de plus.

Dépêches Diverses

Paris, 5 juillet.

PROPHÉTIE SCIENTIFIQUE

M. Charles Zenger écrit de Prague pour signaler l'approche d'une période nouvelle de troubles atmosphériques et de tremblements de terre, commençant avant le 8 juillet et s'étendant au moins jusqu'au 11, avec un intervalle de repos relatif. Comme les trois périodes déjà prédites par ce savant, ces perturbations seraient produites par la période de rotation du soleil et par la présence d'essaims d'étoiles filantes.

UN FOU

Un individu âgé d'une trentaine d'années se présentait hier au palais archiépiscopal, puis, s'adressant au gardien, sollicitait une audience de Mgr Richard. « J'ai à faire au prélat, dit-il, des confidences secrètes très importantes sur la canonisation de Jeanne d'Arc. » Voyant qu'il se trouvait en présence d'un fou, le gardien le fit conduire au commissariat de police, qui l'a envoyé à l'infirmerie du Dépôt. Le pauvre fou se nomme Courtais ; il s'était échappé de l'hospice civil de Vaulxuc.

SUICIDE D'UN OFFICIER

Dunkerque, 5 juillet.

M. Martin, officier d'administration, adjoint de première classe, s'est suicidé d'un coup de revolver. La balle a atteint le cœur. Des embarras financiers paraissent être la cause de cet acte de désespoir. Il était âgé de quarante-huit ans.

GENÈRE ET BEAU-PÈRE

Narbonne, 5 juillet.

Un véritable combat au revolver a eu lieu hier soir, à la nouvelle station balnéaire, entre M. Sabate, directeur d'un grand établissement, et son gendre, M. Monté, qui venait d'avoir ensemble une discussion d'intérêt. Les deux adversaires ont échangé un grand nombre de balles. M. Sabate a été blessé à la main, et son gendre a reçu quatre balles, dont une au bas-ventre, qui entrainera certainement la mort.

CAS DE LONGÉVITÉ

Saint-Petersbourg, 5 juillet.

Voici un assez rare cas de longévité. Il vient d'arriver à Saint-Petersbourg, en visite chez son arrière-petit-fils, un paysan de la province d'Arkhangel, nommé Tryphon Smoline et âgé de cent deux ans.

Il jouit encore d'une excellente vue et de beaucoup de vigueur et n'a jamais été malade. Il a eu 49 fils, dont 15 sont encore en vie, plus de trente petits fils et petites filles et dix arrière-petit-fils et petites filles. Sa femme, qui n'avait que cinq ans de moins que lui, est morte il y a trois ans.

SUPRÊME COQUETTERIE

Pont-Saint-Maxence, 5 juillet.

Il y a trois mois, M. Payen, ex-notaire à Pont-Saint-Maxence, mourait des suites d'un empoisonnement après avoir fait de mauvaises affaires qui avaient mené un commencement de poursuites judiciaires.

M. Payen laissait à sa mort une femme encore jeune avec quatre enfants, à qui il ne restait plus que 4,000 livres de rente dont elle avait hérité personnellement ; les 15,000 livres de rente qu'elle avait apportés en dot à son mari avaient été dissipés par ce dernier.

Dans la nuit d'hier, on ignore encore pour quel motif, la veuve Payen, revêtue d'une magnifique robe de soie, se jetait dans l'Osé, du haut du pont qui est situé au milieu de la Pont-Saint-Maxence.

Soutenue par ses vêtements, elle était entraînée par le courant et, quelques heures après, vers quatre heures du matin, des ouvriers l'apportèrent à la hauteur du bac de Verneuil, descendant tranquillement l'Oise sur laquelle elle continuait à flotter. Elle avait ainsi parcouru une douzaine de kilomètres, soutenue par sa robe de soie, mais était cependant en assez triste état.

Après l'avoir repêchée, on lui prodigua des soins dans une auberge, et elle ne tarda pas à revenir complètement à elle, puis fit de son équipage le récit ci-dessus.

LE CHOLÉRA

Athènes, 5 juillet.

Par suite du choléra, le gouvernement a prescrit une quarantaine de onze jours pour les navires provenant des ports de la mer Noire, depuis Soukhoumka jusqu'à Batoum, et une quarantaine de cinq jours pour les navires provenant des autres ports de la mer Noire qui n'ont été soumis à aucune mesure du même genre avant de sortir du Bosphore.

Les navires provenant de la côte syrienne, depuis Beyrouth jusqu'à Jaffa, sont astreints à une période d'observation de cinq jours.

UNE ESCROQUERIE COLOSSALE

Paris, 5 juillet.

M. le juge Lascoux a été chargé par le parquet de la Seine d'instruire une affaire très délicate. Il s'agit d'un certain nombre d'escroqueries dont le montant s'élève à deux ou trois millions.

En vertu d'une commission rogatoire, le commissaire de police du quartier Saint-Thomas-d'Aquin a recueilli hier les témoignages de plusieurs des intéressés.

Je reviendrai prochainement sur cette affaire.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 5 juillet.

Aujourd'hui ont eu lieu, au Crédit Foncier, les tirages suivants :

Obligations Foncières 1879

Les numéros 1.486.343, 1.296.373 gagnent chacun 100.000 francs.

Le numéro 499.446 gagne 25.000 fr.

Le numéro 1.360.583 gagne 10.000 fr.

Le numéro 9.821.625 gagne 10.000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 518.569, 442.489, 5.621.398, 1.004.902, 1.749.315.

Les 90 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

1.583.393 1.422.478 797.719 541.660

1.316.328 1.649.274 529.282 1.143.272

403.504 1.578.742 825.363 606.983

1.181.687 1.725.749 1.159.925 1.255.885

407.707 1.583.413 1.631.739 696.660

1.774.690 67.976 1.650.793 1.489.725

1.090.555 356.293 1.580.463 1.506.796

997.366 72.366 1.590.241 1.459.436

330.253 239.847 1.456.859 612.818

1.630.728 1.780.321 1.418.775 1.391.423

337.884 1.780.321 1.418.775 1.391.423

180.492 1.614.839 697.042 1.261.283

355.774 1.583.594 930.849 1.436.019

2.289.581 343.165 1.570.389 1.230.825

1.540.078 321.610 1.549.088 337.998

352.664 1.634.830 482.473 1.490.070

224.590 603.360 332.473 1.675.625

1.514.213 1.063.372 578.485 788.641

1.764.425 728.493 1.425.270 456.261

1.712.980 76.148 1.374.710 479.747

1.604.271 1.615.094 1.668.437 1.059.595

506.824 635.355 1.101.291 412.382

1.085.885 439.043

Obligations Foncières 1885

Le numéro 110.562 gagne 100.000 francs.

Le numéro 617.090 gagne 25.000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

621.895 582.318 592.426 157.981

845.616 237.465

Les quarante cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

457.423 688.061 680.140 14.443

419.838 497.189 799.390 505.834

933.028 897.558 426.689 239.428

198.307 263.476 72.592 377.772

893.534 277.976 54.0

et des communes de l'agglomération lyonnaise traversées par ces cours d'eau, qu'à compter du 15 juillet courant, des poursuites seront exercées contre ceux de ces propriétaires qui n'auront pas satisfait aux prescriptions de l'article 3 de l'arrêté réglementaire du 4 avril 1853, qui impose l'obligation de faire porter à ces bateaux, batelets et autres embarcations les numéros d'ordre indiqués par l'administration.

Aucune autre mise en demeure ne sera adressée aux intéressés.

* *

Une question de cabinet :

Un propriétaire de Villeneuve-Saint-Georges, près Paris, s'est avisé d'assigner un de ses locataires, lui reprochant ses visites trop répétées au cabinet, avec abus d'eau et de papier, d'où des vidanges fréquentes et coûteuses, obstruction des conduits avec infiltrations désastreuses pour sa bourse. Le malheureux locataire a présenté lui-même sa décharge et soutenu avec chaleur son droit d'user des lieux comme bon lui semblait.

« C'est un droit naturel, imprescriptible, qu'aucun Code, aucun bail ne saurait limiter ni restreindre, lui dit-il. Vous m'imputez l'obstruction des conduits par l'abus des tampons et boules de papier. Vous trouvez que la fosse se remplit trop vite ; mais les fosses sont faites pour ça ! Allez-vous assigner à chacun sa ration d'eau et de papier pour chaque séance ? »

« Et puis, indiquez-moi un procédé qui remplace ces tampons qui vous chiffonnent tant. »

Le propriétaire, abasourdi par l'argumentation, ne savait trop que répondre, lorsque le juge de paix s'est tiré — provisoirement — d'affaire en nommant un expert.

Espérons que cet expert ne sera pas... bouché comme le local qu'il va explorer.

* *

Au dix-huitième siècle, la tulipomanie régnait en maîtresse, parmi les amateurs de jardins, au dix-neuvième, nous avons l'orchidomanie.

Dans une vente d'orchidées qui vient d'avoir lieu à Londres, il a été vendu deux *Tripogon* pesant ensemble moins de deux grammes qui ont été payés la modique somme de 10 livres sterling, soit 250 francs. Le kilo de cette très rare et mignonne orchidée vaut donc, à 125 francs le gramme, le joli total de 125.000 francs.

Quelle est la matière d'une valeur aussi extraordinaire, à l'exception peut-être de quelques rares pierres précieuses ?

Mais ces plantes ne se vendent pas toutes à un prix aussi élevé, Dieu merci, et à ce taux-là, pour beaucoup moins d'argent et même pour quelques francs, nous pouvons acquérir de superbes orchidées.

A propos du Concours de marche

Un nouveau Défi

Nous avons, hier, dans l'Echo de Lyon, parlé des incidents qui ont eu lieu pendant la distribution des prix du concours de marche.

On sait que la plus grande partie des sociétés rivales accusent les Touristes lyonnais d'avoir usé de moyens interdits pour obtenir le premier prix.

Les protestations ont été si violentes que, tout aussitôt, un second premier prix a été créé en faveur de la société des mineurs de Saint-Bel.

Tout cela est du domaine des faits. Tout cela a causé plus que du bruit : un tapage infernal.

Nous avons dit là-dessus ce que nous croyons avoir à dire, ne prenant d'ailleurs aucunement parti dans la querelle, attendu que nous n'avions pas été témoins de ce qui s'était passé et que n'ayant pas, là-dessus, de renseignements concluants, nous devions, sur ce point, garder toute réserve.

Notre article semblait cependant avoir ému M. Mathel-Tharin, des Touristes, qui, en réponse, fait appel à notre impartialité pour publier le défi suivant, qu'il porte au premier venu.

Il n'a point trop présumé de notre entière loyauté dans toute cette fâcheuse affaire. Et nous insérons volontiers la lettre suivante, qu'il nous adresse :

Lyon, 5 juillet.

Monsieur le rédacteur en chef de l'Echo de Lyon,

En lisant l'article de votre honorable journal de ce matin, je vous déclare que j'offre le double du prix que les Touristes lyonnais ont gagné au concours de marche de dimanche dernier, soit 2.400 francs à la société et même au sociétaire d'importance quelle société qui prouvera que les Touristes lyonnais (section centrale) n'ont pas gagné le premier prix d'une manière loyale, honnête et sans aucun subterfuge.

Je compte, monsieur, sur votre impartialité pour reproduire cette proposition et je vous présente mes civilités très distinguées.

A. MATHÉL-THARIN.

Fondateur de la société des Touristes lyonnais, en 1876, vice-président et trésorier depuis neuf ans.

Ceux donc qui ont vu ou cru voir des irrégularités dans la façon dont les Touristes lyonnais accomplissaient leur parcours, n'ont qu'à répondre au défi de M. Mathel-Tharin.

LE CANAL DE JONAGE

On a pu voir dans notre compte rendu de la séance du parlement que le Sénat avait approuvé le projet de dérivation des eaux du Rhône par le canal de Jonage.

C'est là pour notre ville un gros événement ; gros par ses conséquences directes, gros aussi par ses conséquences indirectes. La dérivation à domicile de la force motrice et de l'énergie, et la possibilité de leur libre passage, sans monopole et sans intervention municipale, vont singulièrement changer les termes de la question du gaz et à la question du lac d'Anney.

On sait combien ce vote du Sénat intéresse de nombreuses personnalités de la ville. On sait combien le redoutaient les partisans du lac d'Anney, — on sait quels efforts ont été tentés pour empêcher d'abord que la Chambre fit au projet Jonage un favorable accueil, ensuite que l'affaire n'arrivât devant le Sénat.

Il paraît d'ailleurs que là-dessus nous allons pas tarder à avoir des détails très curieux. Nous aurons d'ailleurs à revenir longuement et souvent sur un

événement qui, pour notre ville, est d'un intérêt si capital.

Aujourd'hui, nous nous contentons de signaler le fait parlementaire qui fait entrer le canal de Jonage dans l'ordre des choses arrivées à réalisation.

La Compagnie du Gaz et ses Abonnés

Mardi dernier, au conseil municipal, parlant des pourparlers engagés entre l'administration municipale et la compagnie du gaz, pour amener cette compagnie à baisser ses tarifs et à mettre fin au conflit qui s'est élevé entre elle et les consommateurs, M. le maire de Lyon semblait croire que les deux parties trouveraient à bref délai un terrain d'accord.

M. Gaillat paraît s'être bien avancé et avoir pris ses desirs pour la réalité. La compagnie du gaz, en effet, au lieu de se montrer conciliante, même maintenant ses abonnés plus durement encore que par le passé. Le fait suivant — et ce n'est pas là un cas isolé — démontre suffisamment que la compagnie paraît se soucier fort peu des réclamations de ses abonnés et tient à leur montrer qu'elle est encore toute puissante :

Une dame X..., propriétaire d'un café au centre de la ville, ferma son compteur le 22 juin et s'éclaira au moyen des lampes.

Le premier juillet, un employé de la compagnie du gaz vint lui présenter une quittance de 35 fr. 20, représentant le montant du gaz brûlé du 1^{er} au 22 juin.

Mme X... refusa de payer, et se rendit aux bureaux de la Compagnie. Là, elle prévint un chef de service qu'elle était décidée à ne passer de gaz, et qu'elle autorisait la Compagnie à se rembourser sur les 50 fr., montant de son cautionnement.

Après avoir pris des renseignements en haut lieu, le chef de service lui répondit que cette façon d'agir était irrégulière, la compagnie ne l'admettait pas : elle refusait de se payer sur le cautionnement, refusait de rembourser le cautionnement et avertissait Mme X... que, si elle ne réglait pas sa note dans les vingt-quatre heures, elle la poursuivait immédiatement.

De plus, la compagnie prétendait un abonnement qui n'a jamais existé en réalité, refusait d'enlever son compteur de l'établissement et émettait la singulière prétention d'obliger Mme X... à brûler son gaz.

Inutile de dire que ces menaces n'ont nullement ému celle qui en était l'objet. Mme X... attend les huissiers de la compagnie, bien résolue à pousser les choses jusqu'au bout, et à ne pas se laisser imposer une lumière très chère et qu'elle juge défectueuse.

Si l'y a procès, nous ferons connaître la décision qui interviendra.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 1892

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Rossigneux, premier adjoint.

Questions diverses

M. Affre se plaint d'avoir déjà, à deux reprises, questionné l'administration sur les retards apportés à l'exécution des travaux de la rue Gréole. A chaque séance, le représentant de l'administration renvoie la réponse. Il a eu le temps d'étudier l'affaire, de se renseigner. Pourquoi ne nous répond-il pas ?

M. Rossigneux répond que le maire demande encore 8 jours de répit.

M. Roussel dépose une pétition des habitants de Monplaisir, qui réclament la création d'un bureau de poste.

Renvoyé à l'administration.

M. Affre demande que l'administration fasse, comme elle l'a fait de 1884 à 1888, pavoyer et illuminer les églises, le jour de la fête nationale.

M. Colliard ne partage pas son avis. Il est, croit-il, inutile de forcer les gens qui se moquent de nous à illuminer.

M. Augagneur combat également cette proposition.

M. Affre demande au conseil de se prononcer sur la question. On passe au vote, et la presque unanimité, il repousse la proposition. Les églises ne seront donc ni pavoyées ni illuminées le 14 juillet.

L'ordre du Jour

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'une commission de sept membres chargée d'étudier la question du gaz.

Sont élus : MM. Augagneur, Vignat, Colliard, Masson, Hemmel, Chavent, Favre.

MM. Rieubland et Grinand font adopter des rapports ayant trait à la transformation du quartier Gréole.

M. Favre demande au conseil de voter une somme de 350 fr. pour augmentation du bail de l'appartement occupé par le cours de compatibilité pour dames dirigé par Mlle Luquin.

M. Bessières demande au conseil de ne pas voter ce crédit et de le laisser à la charge de la chambre de commerce.

M. Masson s'étonne que le service de l'architecture n'ait pas trouvé pour ce cours un local autre que celui où il est installé et que l'on dit très défectueux.

Le service d'architecture, d'ailleurs, s'occupe assez peu des travaux dont il est chargé. On regrette de constater que la plupart des rapports qu'il fournit sont peu compréhensibles.

M. Lavigne partage l'opinion de M. Bessières. Il voudrait que la chambre de commerce prenne les 350 fr. d'augmentation à sa charge.

Après une réplique de M. Chavent, qui dit que la chambre de commerce, payant déjà les professeurs du cours, ne voudra pas se charger du local, le conseil adopte le crédit de 350 fr.

M. Clermont dépose son rapport sur une proposition dont nous ayons déjà longuement parlé.

Cette proposition consiste à exiger le concours public pour tous les projets de monuments à édifier par la ville de Lyon.

Les conclusions du rapporteur revoquant la proposition à l'administration avec avis favorable, sont adoptées à l'unanimité.

Pour la seconde fois revient devant le conseil une proposition de M. Montvert. Cette proposition tend à nommer une commission spéciale, composée de deux membres par arrondissement, et qui aura pour objet : 1^o de trouver une ou plusieurs bases de répartition entre les arrondissements, de façon à ne léser aucun d'eux ; 2^o de déterminer la nature des crédits qui pourront et devront être répartis d'après la base ou les bases qui auront été déterminées et approuvées par le Conseil.

Le rapporteur, M. Lavigne, demande au conseil de renvoyer cette proposition à l'administration, pour étude.

M. Montvert combat le renvoi à l'administration. Il voudrait que la propo-

sition soit renvoyée à une commission spéciale.

MM. Bessières et Méry émettent un avis semblable. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Augagneur et Coste-Labonne, le conseil décide, par 26 voix contre 10, le renvoi de la proposition à l'administration.

Incident

M. Colliard a la parole pour adresser une question à M. l'adjoint chargé du service de la voirie :

Dimanche il y a eu à Lyon des courses à pied. Des cantonniers ont été requis pour arranger les voies, enlever les pierres des rues où devaient passer les coureurs. Qui va donné ces ordres ? Qui a fait déplacer les cantonniers ?

M. Debolo. — Les voies où ont passé les coureurs ne dépendent pas de la voirie municipale, elles ne sont donc pas de mon service, de plus je n'ai donné aucun ordre concernant le concours de marche et n'ai pas fait déplacer de cantonniers.

M. Colliard. — Ce sont pourtant des employés de la ville qui ont exécuté les travaux auxquels je fais allusion. M. l'adjoint n'a pas donné d'ordre. Je le crois. Mais des ordres ont été donnés. Par qui, je l'ignore, mais je proteste contre cette façon de faire. Il est inadmissible qu'on puisse déranger ainsi les employés de la ville, sans que leur chef soit avisé.

M. Debolo. — Je ferai une enquête. Veuillez me fournir les renseignements que vous avez déjà sur cette affaire.

M. Colliard. — Je ne puis rien vous dire. Les employés qui m'ont parlé des faits que je vous ai signalés, seraient en butte à des vexations, peut-être même seraient-ils révoqués.

M. Debolo. — Ils ne seront pas révoqués, je vous l'assure.

M. Colliard. — Par vous non, mais par ceux qui ont donné les ordres je le crains. Faites une enquête et vous verrez.

L'incident est clos et la séance levée à 10 heures 15.

Accident mortel au tramway de Neuville

Fatale Imprudence

Décidément la compagnie du tramway de Neuville joue de malheur. Nous avons déjà en plusieurs fois été hiver à enregistrer des accidents sur cette ligne.

Aujourd'hui encore il nous faut déplorer la mort d'un ouvrier survenue à la suite d'un horrible accident. Mais, cette fois, c'est l'imprudence de la victime qui est seule cause de ce malheur.

Un nommé Jacques Parel, âgé de 21 ans, maçon, demeurant quai du Vernay, à proximité de Collonges, avait pris place dans le tramway à vapeur à Lyon et s'était légèrement assoupi pendant le trajet. Le train ayant quitté la station de Collonges, prit une allure très rapide. Parel se réveilla à ce moment et constata en regardant au dehors qu'il avait dépassé le lieu de sa destination.

Il ne calcula pas la vitesse extrême du tramway à vapeur et voulut descendre avant d'arriver à la prochaine station.

Quelques personnes qui se trouvaient à côté de lui, firent remarquer, sans raison, que c'était une véritable imprudence. Parel s'obstina ; mais à peine se disposait-il à mettre pied à terre qu'il perdit l'équilibre, et tomba sous les roues du wagon de queue.

Cette chute fut si prompte que les voyageurs n'eurent pas le temps de retenir Parel. Aux cris d'effroi qu'il poussèrent, le mécanicien renversa la vapeur et arrêta instantanément le train.

Un spectacle horrible s'offrit alors à tous les voyageurs accourus près du corps mutilé. Parel venait de rouler sous le dernier wagon qui l'avait horriblement broyé ; le corps, tout déformé, gisait sur la voie toute rouge du sang du malheureux ; les chairs palpitantes étaient étendues çà et là et présentaient un spectacle horrible à voir.

Mais Parel respirait encore et, avec des précautions infinies, on parvint à le transporter dans un wagon où il fut étendu sur des couvertures.

Quelques minutes après, le train arrivait à Fontaines-sur-Saône, station la plus rapprochée du lieu de l'accident.

On appela en toute hâte un docteur en médecine pour lui donner des secours ; mais, à l'arrivée de ce dernier, le malheureux Parel avait déjà rendu le dernier soupir, après des souffrances épouvantables.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Fontaines-sur-Saône qui a fait les constatations légales.

Le corps de la victime a été conduit au domicile de sa famille.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 6 juillet, 187^e jour de l'année.

Pleine lune le 10 ; Dernier quartier le 17. Soleil : lever, 4 h. 05 ; coucher, 8 h. 03.

Grève contre le gaz. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est demain jeudi, à 8 heures 1/2 du soir, qu'aura lieu aux Folies-Bergère la grande réunion organisée par la commission centrale. Les commissaires se multiplient ; la compagnie du gaz sur la pression exercée par la grève a déjà consenti une première réduction, les pouvoirs publics s'occupent de cette question qui passionne l'opinion.

Les places réservées, loges et fauteuils sont en vente au prix de 0 fr. 50 dans tous les grands établissements chez tous les commissaires et au siège 46, place des Terreaux. Le prix des places de galerie est fixé à 0 fr. 20. On délivrera ces billets au guichet le soir de la réunion. Enfin le pourvoir tout entier sera gratuit.

A l'occasion de cette réunion, nous annonçons l'apparition d'un nouveau journal qui a pour titre : *La Fuite du Gaz*, organe indépendant, consacré tout entier à la défense des intérêts des grévistes et qui ne paraîtra qu'une fois.

Nos meilleurs souhaits à ce nouveau confrère.

Brutale agression. — Hier, à 2 heures de l'après-midi, s'est passé rue de Béarn un fait qu'on tolérerait dans les forêts vierges de l'Amérique, mais qui n'est pas tolérable dans une ville civilisée.

Une jeune fille s'avancant tranquillement avec deux jeunes gens, quand un énergumène, l'œil hagard, la face bouillonnée, s'est précipité sur elle et l'a frappée avec une telle force, que le sang a jailli jusque sur ses voisins.

Ce fait pourrait encore s'expliquer si l'auteur était un de ces élégants à pantalons à pattes, mais malheureusement pour la société dont il fait partie, c'est un étudiant en droit de notre ville.

Outrage à la pudeur. — Hier soir, vers 9 heures, une altercation très vive avait lieu dans notre salle des dépêches, entre deux jeunes gens et un individu d'une soixantaine d'années. Ce dernier recut même l'œil un violent coup de poing qui le fit saigner.

Voici ce qui s'était passé : le vieux mon-

sieur, officier d'artillerie en retraite, avait fait des propositions obscènes aux jeunes gens, qui avaient riposté comme il convenait.

Cet officier, nommé Bouquier, a déjà été condamné plusieurs fois pour outrage public à la pudeur.

Il a été conduit à la Permanence.

Folie furieuse. — M. Prieur, commissaire de service à la Permanence a dû faire conduire d'urgence à Bron, M^{me} R. A..., demeurant à la Guillotière.

Cette pauvre femme qui venait d'être prise d'une attaque de folie furieuse, brisait tout chez elle et menaçait de frapper ceux qui voulaient l'approcher.

Menaces de mort. — Hier soir, à dix heures, M^{me} veuve Nervot, qui tient une buvette boulevard Pommeroy a été brutalement frappée par un client, le nommé Jean-Marie P..., 41 ans, parqueteur, rue Bossuet.

Ce forcené menaçait même de tuer avec son revolver la débitante qui a fait une déclaration au poste de police voisin.

P..., qui était dans un état d'ivresse prononcé, a été écorché. Il sera poursuivi en simple police.

Vols. — Le commissaire de police du quartier Saint-Pothin a fait arrêter un sieur Durand, âgé de 18 ans, recherché depuis quelques jours pour vol d'objets de literie, commis au préjudice de son logeur, le sieur Chaumel, demeurant 85, rue Bageaud.

Un sieur Roux, âgé de 37 ans, volleur, a été également arrêté. Le mois dernier, cet homme chargé d'opérer des remboursements pour le compte de la compagnie des eaux de Vichy, s'était indûment approprié une somme de 105 fr.

Il a été écorché pour abus de confiance.

Chute grave. — En passant hier matin des l'Anse sur le quai Saint-Clair, M. Joseph Dussot, menuisier, rue Pierre-Corneille, 35, a trouvé endormi sur le bas-pont, M. Claude C..., 54 ans, teinturier, grande rue Saint-Clair, 45.

Ce dernier, qui était ivre, est tombé la veille du quai sur le bas-pont et ne pouvant se relever, il s'est endormi du sommeil des pochards.

C..., qui se plaignait de vives douleurs internes a été conduit en fiacre à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Aggression. — A une heure et demie du matin, M^{me} H..., débitante, rue Confort, 7, s'est présentée au poste de police, déclarant qu'en passant quai de la Pêcherie, elle venait d'être assaillie par deux hommes et une femme.

Un des agresseurs lui avait porté un violent coup de poing à la figure, qui avait occasionné une hémorragie.

M^{me} H..., après avoir fait sa déclaration, s'est rendue chez M. Bunoz, pharmacien, place Meissonnier, où elle a reçu des soins.

Vol. — Sur l'ordre de M. Cousin, commissaire de police du quartier de la Part-Dieu, deux gardiens ont écorché, hier, au Palais de Justice, un vagabond nommé Joseph Welvili, vingt-cinq ans, ouvrier maçon, sans domicile, sous l'inculpation de vol.

Grave accident. — Une énorme pierre a fracassé l'épaule de M. Jean Mathias, 27 ans, maçon, rue Servient, 145.

Cet accident s'est produit à sept heures du matin dans une maison en construction de l'avenue de Saxe.

Le blessé qui a une maison complètement écorchée, a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Jambe cassée. — Hier soir, à 11 heures, M. Weil, âgé de 60 ans, employé des contributions directes, a été renversé avenue de Saxe par une bicyclette.

Relève, une jambe fracturée, le blessé a été placé sur une civière et emmené à l'Hôtel-Dieu.

Imprudence. — Hier soir, à 3 heures, le nommé Jean Béraud, âgé de 29 ans, a été victime de son imprudence, en se baignant dans le Rhône aux îles de la Pape, il a tout à coup perdu pied.

A son appel, les mariniers se sont rendus à son secours, mais le malheureux avait disparu entraîné par le courant.

Il laisse une veuve et deux enfants, qui demeurent grande rue Saint-Clair, 82.

Théâtre-Bellecour (Concert de la Salle Indienne). — Ce soir, débuts de E. Robertus, le célèbre exécutif équilibriste sensationnel dans ses créations.

Grâce à l'accès pour le jeune Marcelli, le roi de la dislocation de tout le troupeau.

Après premier jour, revue locale d'être passée par le compère Guignol.

Gagnants-Bellecour. — On annonce pour vendredi prochain une grande fête de bienfaisance aux Concerts-Bellecour, avec les concours de M^{me} Cottet-Mathieu, de M. Bourgeois, première basse du Grand-Théâtre de Lyon, et de M. Coctet, fort ténor.

Le programme sera des plus attrayants.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir, mercredi, *Tambour battant*, comédie en un acte.

Concert. — *Poète et Paysan*, ouverture, par l'orchestre ; *La Route de la Grande Champagne*, chaussonnette, par M. Clerc ; *Ballet*, pour violon, par M. Camusat ; *Lettre d'un Pinson à une Fauvette*, monologue, par Mlle Gérard ; *Pantoufle Turque*, marche, par l'orchestre ; *Pantomime*, ballet de Joubert, par l'orchestre.

Concert de l'Horloge. — Ce soir, spectacle extraordinaire pour les débuts de John Skuers, célèbre équilibriste, dont le travail de force et d'adresse est surprenant. Dernières des Hobek-Lehmann dans leurs créations. Succès de toute la troupe et de l'orchestre si habilement dirigé par M. Bouveret.

Le spectacle se terminera par *Le Violoneux*, opéra-comique d'Offenbach.

Prochainement et pour quelques représentations, M. Marius Richard et M^{me} Daris, de la Scala de Paris.

TRIBUNE DES COMITÉS

Concentration des forces républicaines socialistes du III^e arrondissement. — Samedi prochain, réunion générale de tous les groupes adhérents à la concentration.

Ordre du jour. — Règlement des comptes. Disposition définitive à prendre pour le concert-conférence. Election au conseil général.

Comité des républicains radicaux du V^e arrondissement (8^e canton). — Réunion des membres du comité le jeudi 7 courant à 8 h. 1/2 du soir au local habituel. Très urgent.

Union des républicains progressistes du 5^e arrondissement. — Réunion plénière du comité, jeudi 7 juillet, à 8 heures 1/2 du soir. Salle Vernier, place du Change. Ordre du jour très important.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des ouvriers tullistes. — Les livrets seront obligatoires pour la réunion du 15 juillet, boulevard de la Croix-Rousse, 13, à 10 heures du matin.

Fédération du bâtiment. — Les délégués sont convoqués pour aujourd'hui, mercredi, à 8 heures du soir, au syndicat des menuisiers, avenue de Saxe, 176.

Ordre du jour : Le congrès national des corporations ouvrières du bâtiment, à Bordeaux.

Notes. — Les syndicats qui n'ont pas encore adhéré à la fédération sont invités à être représentés à la réunion.

Fédération nationale des syndicats ouvriers (Conseil local, avenue de Saxe, 109). Aujourd'hui mercredi, à 8 heures, 1/2, réunion des délégués. Nomination du bureau.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

NOUVELLE DÉMENTIE

Paris, 5 juillet.

